



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

GOUY EN ARTOIS

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limites communales
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- INT1 : Périmètre de protection des cimetières
- PT3 : Réseaux de télécommunication
- PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles : zone spéciale de dégagement
- JS1 : Servitude de protection des équipements sportifs
- I4 : Passage de lignes électriques aériennes ou souterraines

